



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Rapport de jury

### Concours externe d'assistant de service social de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

**Académie de Toulouse**

**- Session 2026 -**

## 1. Présentation

### **Conditions d'accès**

Les assistants de service social sont recrutés par voie de concours externes et de concours internes. Ces concours sont des concours sur titres. Ils comportent un entretien avec le jury. Ne peuvent se présenter à ces concours que les candidats qui remplissent les conditions prévues aux **articles L. 411-1 à L. 411-6 du code de l'action sociale et des familles** pour avoir droit au titre et pouvoir exercer l'activité d'assistant de service social.

### **Missions**

Les missions des assistant(e)s de service social sont détaillées dans les textes suivants :

- La circulaire du 3 février 2014 concerne les missions du service social étudiants (CROUS)
- La circulaire du 22 mars 2017 développe les nouvelles missions du service social en faveur des élèves
- La circulaire du 16 décembre 2021 s'intéresse plus particulièrement aux missions du service social du personnel

### **Rôle du jury et principes régissant son action**

Le jury est chargé de la mise en application des opérations de sélection en vue de l'attribution des places dont le nombre est limité au regard de l'arrêté du 27 mars 2026-MENH2605943 pour la session 2026. Les candidats sont évalués les uns par rapport aux autres avec une appréciation principalement comparative. Le choix des sujets abordés appartient au jury dans le strict respect des modalités du concours.

L'indépendance et l'impartialité de chacun des membres du jury sont les principes de base :

- Le respect du principe d'égalité entre les candidats appelle l'unicité du jury (jury unique) ;
- Les délibérations du jury sont prises collégalement et sans témoin ;
- Le pouvoir du jury est souverain dans le respect des règles du concours ;
- Les délibérations du jury n'ont pas besoin d'être motivées, le jury n'a pas obligation d'accompagner d'appréciations les notes qu'il attribue.
- Les notes attribuées par le jury ne sont pas de nature à être attaquées devant le juge administratif. ;

## 2. L'épreuve orale d'admission

### **Nature et modalités de l'épreuve :**

**L'article 3 de l'arrêté du 11 octobre 2018** fixe les modalités et la nature de l'épreuve du concours externe de recrutement d'assistant de service social au sein des administrations de l'État et notamment du ministère de l'Education nationale. Il décrit l'épreuve d'admission comme suit :

« Le concours externe comprend une épreuve orale consistant en **un entretien avec le jury** (durée de l'entretien : 30 minutes).

L'entretien avec le jury débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au plus sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle. Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.

L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury, qui s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé. Elle est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat, ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des assistants de service social des administrations de l'Etat et des missions qui leur sont dévolues.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier constitué par les candidats et comportant obligatoirement :

- une copie des titres et diplômes acquis ;
- un curriculum vitae impérativement limité à une page ;
- une note de deux pages au plus décrivant les emplois qu'ils ont pu occuper, les stages qu'ils ont effectués et la nature des activités et travaux qu'ils ont réalisés ou auxquels ils ont pris part.

Cette épreuve est notée de 0 à 20 et affectée d'un coefficient 1. Nul ne peut être déclaré admis s'il obtient une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 10. »

## 3. Données statistiques

### **Rappel du calendrier de déroulement de l'épreuve :**

Epreuve orale d'admission : du mardi 26 mai 2026 au mercredi 27 mai 2026

### Postes offerts au concours :

Session	Concours interne	Concours externe	Examen professionnalisé reserve	Total
2026	-	4	-	4
2025	-	1	-	1
2024	-	3	-	3
2023	-	1	-	1

### Statistiques candidats :

Session	Inscrits	Autorisés à concourir	Présents	% absentéisme
2026	35	27	16	40,74%
2025	30	27	16	40,74 %
2024	24	24	18	25%
2023	25	16	11	31,25%

A noter que les candidats qui ne sont pas autorisés à concourir, n'ont pas versé les pièces justificatives demandées dans les délais requis (pièce d'identité, diplôme, CV et note d'intention de 2 pages).

### Résultats de l'épreuve orale d'admission :

Nombre de candidats **admis sur liste principale** : 4

Nombre de candidats **inscrits sur liste complémentaire** : 5

- Moyenne générale de l'épreuve : 12.03/20
- Note la plus haute : 18.5/20
- Note la plus basse : 3.5/20

Moyenne des candidats admis sur liste principale : 16.56/20

- 1<sup>er</sup> admis sur liste principale : 18,50
- Dernier admis sur liste principale : 15,50

Moyenne des candidats inscrits sur liste complémentaire : 14.5/20

- 1<sup>er</sup> inscrit sur liste complémentaire : 15

- Dernier inscrit sur liste complémentaire : 14

### Répartition des notes obtenues par les candidats :

Notes inférieures à 5 *	Notes entre 5 et 9,99 *	Notes entre 10 et 12,99	Notes entre 13 et 14,99	Notes à partir de 15
2	2	3	4	5

\*notes éliminatoires

### Répartition par genre :

	Inscrits	Autorisés à concourir	Présents	Admis sur Liste principale	Inscrits sur Liste complémentaire
<b>Hommes</b>	4	3	3	1	0
<b>Femmes</b>	31	24	13	3	5

## 4. Observations et recommandations du jury

Le jury déplore que plus de 40% des candidats admis à concourir (soit 11 candidats), ne se soient pas présentés à l'épreuve.

Sur les 11 candidats absents, 54% n'ont pas informé ou informé moins de deux jours avant la tenue de l'épreuve, de leur absence le service des examens et concours de l'académie. Il s'agit là d'un comportement non professionnel, loin de la posture que l'on peut attendre d'un futur professionnel de la fonction publique et qu'il convient de regretter.

### Le dossier du candidat :

Certes il ne constitue pas une épreuve notée. Pour autant, le jury en prend connaissance et s'en sert en support de base à l'entretien, en complément de l'exposé oral.

Le candidat est invité :

- à respecter la taille des deux documents demandés (« curriculum vitae impérativement limité à une page et mis à jour et « note de deux pages au plus »
- à apporter le plus grand soin à sa qualité rédactionnelle : syntaxe et orthographe, clarté et cohérence du texte.
- à exposer de manière concrète l'analyse des expériences et les motivations pour intégrer les services sociaux du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

## **L'exposé du candidat :**

Le temps imparti est de 10 minutes maximum. Pendant son exposé, le candidat ne peut pas s'appuyer sur des notes écrites.

Le jury rappelle que la gestion du temps est importante. Peu de candidats tient entre 9 et 10 minutes. Le jury note cependant une nette amélioration de la gestion du temps. A noter que certains candidats n'ont pas été en mesure de tenir plus de 5mn voire moins, ce qui allonge d'autant plus pour eux, la partie de l'échange et des questionnements du jury.

Il convient que l'exposé du candidat soit mûrement préparé afin qu'il soit fluide, structuré et de qualité, tant sur le fond que sur la forme. La qualité de l'expression orale, l'aisance à s'exprimer, sont appréciées.

L'annonce d'un plan peut être une plus-value, permettant de mieux structurer le discours, pour peu qu'il soit intégralement respecté. Le jury attend une valorisation du parcours professionnel en lien avec le projet d'intégrer les services sociaux de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Deux écueils sont à éviter :

- l'exposé totalement improvisé, au risque d'être superficiel, désordonné, confus et parfois hors sujet, ce qui nuit à la crédibilité de la candidature ;
- l'exposé appris par cœur : la récitation mécanique d'un texte peut laisser aux membres du jury, une impression de relative inconfort du candidat sur les missions précédemment exercées et à venir.

Le jury constate qu'un certain nombre de candidats se focalisent sur les missions du service social en faveur des élèves en EPLE (établissements publics locaux d'enseignement). La capacité à maîtriser les textes de références (circulaires rappelées au point I présentation, de ce rapport) et à se projeter dans chacun des trois services (service social en faveur des élèves, des étudiants et des personnels), permet de démontrer que le candidat a pris en compte l'intégralité de l'environnement professionnel dans lequel il serait potentiellement amené à exercer.

## **L'entretien avec le jury :**

Cet échange est destiné à apprécier la motivation et l'aptitude des candidats à exercer leur fonction d'assistant de service social au sein de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur.

Des mises en situation concrètes ont été proposées aux candidats sur les trois types de missions (service social en faveur des élèves, des étudiants et des personnels), afin de s'assurer de leurs connaissances professionnelles, de leurs capacités d'analyse et de réflexion, de leur bon positionnement institutionnel.

La connaissance de l'environnement professionnel est primordiale, tout comme les missions des assistants de service social dans les 3 services (élèves, personnels, étudiants) et le positionnement vis-à-vis des acteurs institutionnels, des élèves et de leurs familles. De même,

l'éthique et la déontologie de l'assistant(e) social(e), fonctionnaire d'état et les éléments de politique éducative sociale sont appréciés.

La capacité à réagir dans toutes les situations, les initiatives et une réflexion construite autour du métier, permettent au jury d'apprécier les capacités à exercer dans la fonction d'assistant de service social.

Le jury attire particulièrement l'attention des candidats sur la nécessité d'approfondir les connaissances dans les domaines suivants :

- Les questions liées au secret professionnel et au secret partagé ;
- Le positionnement, les devoirs des fonctionnaires de l'Etat et l'attachement aux valeurs de la République ;
- Le travail partenarial avec les acteurs internes à l'institution.

## 5. Conclusion

Lors de cette session de concours, le jury a apprécié la qualité des prestations des candidats qui se sont préparés à cette épreuve avec beaucoup de sérieux, avec cependant un fort contraste entre de très bonnes et bonnes candidatures majoritaires et des candidats qui ne se sont pas du tout préparés à l'épreuve et qui ont improvisé. Les candidats retenus ont démontré de très solides connaissances, compétences et une détermination à s'engager dans un projet professionnel réfléchi.

La qualité de la présentation, le recul pris sur la pratique, la connaissance du métier d'assistant de service social dans ses trois déclinaisons (auprès des élèves, des étudiants ou des personnels) associés aux textes réglementaires, ont été déterminants.

La capacité à réagir et à se positionner en tant que professionnel, une réflexion construite et une mise en perspective des compétences acquises ont permis de faire la différence entre les candidats.

La présidente du jury

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Anne-Marie PENIN